

# Les familles arc-en-ciel et les couples de même sexe

Outils de formation pour les médias développés par

**décadré**  
pour l'égalité dans les médias



Fédération Genevoise  
des Associations LGBT

Ces outils ont pu être mis en place grâce au soutien de la Ville de Genève, de la Loterie Romande et de la fondation Tides.

En collaboration avec

**360**  
FAMILLES LGBTQ+

## ■ Définitions, explications et chiffres

Une famille arc-en-ciel est une famille où au moins l'un des parents se définit comme LGBTIQ+. Au sein des familles arc-en-ciel, il y a autant de structures familiales que dans la diversité familiale de la société au sens large : mono-, bi- ou pluriparentales, recomposées, nucléaires, coparentales, adoptives, familles d'accueil, etc.

Lorsqu'on parle des familles arc-en-ciel, on parle de modèle social de la famille : en effet, ce sont des familles qui mettent l'accent notamment sur la relation d'attachement et sur la volonté d'assumer les responsabilités (devoirs) envers les enfants, indépendamment du lien biologique ou juridique.

Un sondage mené en 2016 par l'Association faitière Familles arc-en-ciel auprès de 900 personnes permet de mieux comprendre comment les enfants des familles arc-en-ciel en Suisse voient le jour :

- 50% via une procréation médicalement assistée (PMA) en Suisse ou à l'étranger ou un don de sperme dans un cadre privé
- 31% via une relation hétérosexuelle antérieure avec enfants
- 10% via la coparentalité
- 6% via une adoption en tant que personne seule en Suisse ou conjointe à l'étranger, ou en tant que famille d'accueil en Suisse
- 3% via une gestation pour autrui (GPA) à l'étranger

Les spécialistes estiment qu'en Suisse entre 6'000 et 30'000 enfants grandissent dans des familles arc-en-ciel.

Ces chiffres sont basés sur deux projections différentes de l'Allemagne et de la France. De plus, près de 60% des jeunes LGB+ souhaitent avoir des enfants et 45% des jeunes trans\* et non-binaires de 16 à 26 ans souhaitent avoir des enfants.

1 Avec l'accès à la PMA et à l'adoption conjointe en Suisse, en vigueur depuis le 1er juillet 2022, il sera intéressant de voir si ces chiffres évoluent.

2 <https://familleslgbt.org/ressource/des-recherches-scientifiques-pour-deconstruire-les-mythes-a-propos-des-familles-transparentales/>

## **Notions juridiques**

Le droit suisse ne représente donc pas les familles arc-en-ciel, puisque beaucoup de personnes LGBTIQ+ n'ont pas attendu la réforme du mariage civil pour avoir des enfants, notamment grâce aux lois d'autres pays, mais il la façonne puisqu'il les précarise.

Même si la modification de la loi sur le mariage civil a permis une grande avancée juridique en protégeant de facto les enfants naissant via une PMA faite sur sol suisse au sein d'un couple de femmes mariées, il ne règle pas l'égalité des droits pour toutes les familles arc-en-ciel.

Pour certaines, les vides juridiques suisses ne respectent pas les droits des enfants à être protégé-es envers leurs parents :

- les enfants naissant dans un couple d'hommes via une GPA ne sont toujours pas protégé-es envers leurs deux papas à la naissance ;
- les enfants naissant via une PMA à l'étranger au sein d'un couple de femmes ne seront pas protégé-es dès la naissance et devront passer par l'adoption de l'enfant du ou de la partenaire ;
- l'accès à la PMA pour les personnes trans\* restera toujours, dans les faits, compliqué à cause des nombreux stéréotypes liés à la parentalité trans\* et le genre à l'état civil des personnes formant le couple ;
- actuellement, au sein d'un couple de même sexe s'étant séparé et ayant eu des enfants avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'adoption de l'enfant du/de la partenaire, le parent non-statutaire ne peut toujours pas adopter ses propres enfants, mais devra en assumer les devoirs, tels que payer une pension en cas de séparation<sup>3</sup>;
- le processus de l'adoption de l'enfant du/de la partenaire permet l'adoption par le parent non-statutaire de ses propres enfants seulement après un délai de 3 ans de vie commune avec l'autre parent et d'une année de vie avec l'enfant. Par ailleurs, ce processus peut durer plusieurs années. Le tout précarise ces familles durant au moins les deux premières années de vie avec l'enfant.

Des propositions sont en cours au niveau du Parlement fédéral afin de réduire ces inégalités.

## **Déconstruction des mythes**

### **Le bien-être des enfants**

L'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre d'un parent n'ont aucune influence sur ses capacités parentales et n'exerce pas d'influence non plus sur le bien-être de ses enfants. Les familles arc-en-ciel ont été énormément étudiées, bien davantage que les familles hétéroparentales. 50 ans d'études internationales<sup>4</sup> ont prouvé que les enfants qui y grandissent vont tout aussi bien que les autres enfants.

<sup>3</sup> <https://www.laliberte.ch/news/suisse/pension-alimentaire-pour-les-pacses-532856>

<sup>4</sup> « Que dit la science sur les familles arc-en-ciel ? Tour d'horizon de la recherche », Dr. Yv E. Nay, 2021: <https://www.regenbogenfamilien.ch/fr/faits>

## **Chaque parent est parent**

Il n'y pas de « vrai papa » ou de « vraie maman » quand il y a deux papas ou deux mamans. Ces termes sous-entendent que le parent biologique serait le vrai parent, et que c'est la biologie qui nous rend parent. Parler de « vrai papa » ou de « vrai maman » sous-entend également que les seules familles valables sont celles où procréation et parentalité coïncident, ce qui exclut les familles, y compris hétéroparentales, où il y a eu un don de sperme ou d'ovocyte, une adoption, etc.

## **Les enfants connaissent leurs origines**

Un mythe qui a été très présent est le fait qu'au sein des familles arc-en-ciel, on ment aux enfants sur leurs origines. L'expérience des associations qui accompagnent les familles, dont le Pôle Familles de 360 et l'Association faïtière Familles arc-en-ciel, montre par ailleurs que les parents de familles arc-en-ciel parlent ouvertement et dès le début de la manière dont les enfants ont été conçu-es.

Au sein des familles arc-en-ciel, il est ainsi difficile par ailleurs de cacher à un enfant qu'il ou elle a été conçu-e grâce à un don de sperme, contrairement à un couple hétérosexuel qui peut le cacher car, dans le droit suisse, le mari est automatiquement le père de l'enfant.

## **Il ne manque pas une maman ou un papa**

Là encore, les études internationales, depuis 50 ans, sont claires : la structure familiale et le fait de grandir avec deux papas ou deux mamans au lieu d'une maman et d'un papa n'a aucune influence sur le bien-être de l'enfant. Ce qui est déterminant c'est la qualité de la relation et le climat familial et non pas l'orientation sexuelle ou le genre des parents.

Pour bien se développer, l'enfant a besoin d'au moins une personne référente constante, lui apportant chaleur humaine, réconfort et soutien dans son développement personnel, et lui assurant un entourage social viable. Dans le cadre d'un couple lesbien ou d'un couple gay, l'enfant définira sa famille avec ses deux mamans ou ses deux papas et ne fera pas mention de manque d'un parent, car ce n'est pas sa réalité. En revanche, l'enfant peut souffrir de questions récurrentes qui lui font ressentir qu'il manquerait quelqu'un dans sa famille et qu'il y a une majorité visible qui exclut sa réalité.

Enfin, derrière ce mythe, il est souvent sous-entendu qu'un père aurait certaines capacités parentales (l'autorité) et qu'une mère en aurait d'autres (la douceur). Au sein des familles arc-en-ciel, ces rôles parentaux basés sur des stéréotypes de genre n'ont plus lieu d'être.

## **Les parents LGBTIQ+ ne rendent pas les enfants LGBTIQ+**

Les études le montrent également : l'orientation sexuelle ou l'identité de genre des parents n'a pas d'influence sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre des enfants. Les parents LGBTIQ+ ne rendent pas leurs enfants LGBTIQ+, pas plus qu'au sein d'une famille hétéroparentale — les personnes LGBTIQ+ ayant quand même en majorité des

parents cisgenres et hétérosexuel-les. En revanche, les jeunes ayant grandi dans une famille arc-en-ciel, qui se questionnent sur leur orientation sexuelle ou identité de genre, trouveront un espace plus sûr pour en parler et éventuellement faire son coming-out.



## **Recommandations pour un traitement médiatique respectueux**

### **1. Utiliser les mots qui correspondent aux familles**

Utiliser les mots qui correspondent aux réalités des familles permet d'amener des informations qui sont exactes et d'éviter de créer des idées reçues ou des stéréotypes auprès du grand public. Même si chaque famille est différente, il vaut mieux privilégier :

- *Donneur de sperme ou géniteur, et non père*, dans le cas d'une procréation médicalement assistée (PMA), même s'il y a certaines familles lesboparentales où le donneur (dans le cadre d'un don privé) peut avoir un lien dans la vie de l'enfant sans le rôle, les droits et les devoirs d'un père.
- *Gestatrice et non mère, et parents d'intention*, dans le cas d'une gestation pour autrui (GPA)
- *Éviter le terme de vrai/faux papa ou vraie/fausse maman*, ou l'usage de guillemets pour parler de « famille » ou de « parent »
- *Le parent biologique n'est pas forcément qui on croit*, par exemple dans le cas d'un couple de femme où l'une aurait porté l'enfant conçu-e avec les ovocytes de sa compagne. On parlera de parent statutaire et non-statutaire s'il n'y a pas de filiation juridique envers l'un des parents. Si la filiation est établie pour les deux parents, il n'y a pas de différence à faire.
- *Éviter le terme « nouvelles familles »* car ces familles ont en réalité toujours existé, elles gagnent simplement aujourd'hui en visibilité
- *Éviter de parler d'enfant à tout prix ou de « PMA de confort »*

### **2. Connaître les limites quand le sujet contient un témoignage**

Les questions intrusives, même si elles ne semblent pas malveillantes, peuvent mettre mal à l'aise lorsqu'une personne témoigne, soit en tant que parent, soit en tant qu'enfants ayant grandi dans une famille arc-en-ciel. Certaines questions, en outre, participent à créer un sentiment de voyeurisme. Par exemple, les questions ou les affirmations telles que demander à un-e enfant laquelle de ses deux mamans est sa préférée, ou demander à deux papas lequel des deux est le « vrai » papa, sont à éviter.

### **3. La GPA et la PMA ne sont pas seulement des thématiques LGBTIQ+**

Même si elle s'est invitée lors des débats sur l'ouverture du mariage civil, la gestation pour autrui (GPA) est interdite en Suisse, y compris pour les couples hétérosexuels. Des couples en Suisse ont pu fonder leur famille grâce au recours à la GPA à l'étranger, mais on oublie souvent que la majorité des personnes ayant recours à une GPA, tout comme pour la procréation médicalement assistée (PMA), sont en réalité des couples hétérosexuels.

## 4. Visibiliser la diversité familiale

Les sujets traitant des familles arc-en-ciel sont souvent liés à l'actualité politique et deviennent, en conséquence, des sujets spécifiques sur les familles arc-en-ciel. Or, celles-ci font partie intégrante de la diversité des structures familiales en Suisse. Il pourrait être intéressant de parler autrement des familles arc-en-ciel, pas uniquement dans un article qui les concerne, mais dans un article qui porte sur les familles en Suisse ou la répartition des tâches parentales au sein des couples, par exemple.

## Ressources

### Associations

- **Pôle Familles LGBTQ+ de l'Association 360 (Genève)**
- **Association faïtière Familles arc-en-ciel**

### Outils

- « Guide sur les familles arc-en-ciel », Association faïtière Familles arc-en-ciel, 2017: [Guide — The Swiss Rainbow Families Switzerland \(regenbogenfamilien.ch\)](https://www.regenbogenfamilien.ch/)
- « Brochure d'information sur les familles arc-en-ciel », Association faïtière Familles arc-en-ciel et État de Vaud, 2018: [Familles\\_arc\\_en\\_ciel\\_\\_Brochure\\_VD\\_web.pdf](https://www.famillesarcenciel.ch/wp-content/uploads/2018/05/Familles_arc_en_ciel__Brochure_VD_web.pdf)
- Guides de la Coalition des Familles LGBT+ (Canada):  
<https://familleslgbt.org/ressource/des-recherches-scientifiques-pour-deconstruire-les-mythes-a-propos-des-familles-transparentales/>  
<https://familleslgbt.org/ressource/des-recherches-scientifiques-pour-deconstruire-les-mythes-a-propos-des-familles-homoparentales/>  
<https://familleslgbt.org/ressource/mieux-comprendre-les-realites-des-familles-bi-poc-lgbtq2/>

## Bonnes pratiques journalistiques

- Céline Zünd, « Accès des couples de femmes à la PMA: des attentes et des questions », dans Le Temps, 27 mai 2022: <https://www.letemps.ch/suisse/acces-couples-femmes-pma-attentes-questions>
- Catherine Conchard, « Le don de sperme s'ouvre aux couples de femmes mariées », dans 24 Heures, 9 juin 2022: <https://www.24heures.ch/le-don-de-sperme-souvre-aux-couples-de-femmes-mariees-710103622504>